Les « Lettres du mois » (**anciennement « Lettres contre l'oubli »**) sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois.

ARABIE SAOUDITE: ACTION LETTRE POUR **FAHD EZZI MOHAMMED RAMADHAN**

UN PROPRIÉTAIRE DE RESTAURANT NÉERLANDO-YÉMÉNITE DÉTENU ARBITRAIREMENT

Les autorités saoudiennes ont arrêté Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan le 20 novembre 2023, deux jours après son arrivée en Arabie saoudite; il venait des Pays-Bas. Il a été maintenu en détention au secret entre le 23 novembre 2023 et le 1er janvier 2024, et n'a pas eu accès à une représentation juridique pendant sa détention et son interrogatoire. Il a expliqué à un responsable de l'ambassade des Pays-Bas à Riyad qu'il avait sympathisé en ligne avec un détracteur de la famille royale saoudienne, et qu'il pensait que c'était pour cette raison qu'il avait été arrêté. Il est probablement détenu arbitrairement en raison de ses activités en ligne, car, selon sa famille, des personnes qui l'ont interrogé lui ont demandé en mai de signer un document qui incluait quatre de ses tweets. Les autorités saoudiennes doivent relâcher immédiatement et sans condition Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan.

Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan est né en Arabie saoudite et il était retourné dans ce pays le 18 novembre 2023 pour rassembler des documents afin de remplir une demande de citoyenneté aux Pays-Bas, où il bénéficiait d'une protection au titre de l'asile depuis 2018. Il a obtenu la citoyenneté néerlandaise en février 2024.

Amnesty International a réuni des informations sur la répression croissante de la liberté d'expression par les autorités saoudiennes, répression qui cible à la fois des citoyen·ne·s saoudiens et des étrangers·ères, dont beaucoup ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement alors qu'ils n'avaient fait qu'exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, notamment en critiquant le gouvernement et sa politique.

La procédure juridique dans ces affaires est loin d'être conforme aux normes internationales d'équité des procès. Les accusé·e·s sont souvent détenus au secret sans inculpation, à l'isolement, et privés de la possibilité de consulter un·e avocat·e ou de contester la légalité de leur détention devant un tribunal.

📣 Passez à l'action ! Défendez les droits de Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan:

✉ **Veuillez écrire une lettre courtoise au Ministre de la Justice.**
Revendications :
Les autorités saoudiennes doivent libérer immédiatement et sans condition Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan s'il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. Si tel n'est pas le cas, il faut qu'elles produisent des preuves suffisantes de sa participation à une infraction pénale reconnue par le droit international. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce que Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan reçoive les soins médicaux dont il a besoin, et à ce qu'il ait accès à l'avocat choisi par sa famille.

→ Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
→ Langue(s) préférée(s): arabe, anglais ou dans votre propre langue.
→ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise à

Waleed Mohammed Al Samani
Minister of Justice
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
Riyadh
Arabie saoudite / Saudi Arabia

E-mail: 1950@moj.gov.sa

Frais d'envoi: Europe: CHF 1.90 / autre pays: CHF 2.50
Salutation: EN: Your Excellency, / FR: Monsieur le Ministre,

Copie à

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite
Kirchenfeldstrasse 64
3005 Berne

Fax: 031 351 45 81
E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch

Frais d'envoi = Suisse

💻 **De plus, en ligne:**

→ **modèle de lettre** en **anglais**
→ des **informations complémentaires** sur la situation
→ des adresses supplémentaires et possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**

Lien: https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2024/ua-091-24-arabie-saoudite
Vous pouvez aussi saisir **le numéro en haut à droite**, ou **le titre** ou **le nom de la personne** dans le champ de recherche sur amnesty.ch

Waleed Mohammed Al Samani
Minister of Justice
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
Riyadh
Arabie saoudite / Saudi Arabia

Monsieur le Ministre,

J'éprouve de vives inquiétudes au sujet du maintien en détention arbitraire du ressortissant néerlando-yéménite Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan, qui est incarcéré dans la prison centrale de Dhahban et détenu sans inculpation depuis plus de 10 mois.

Le 20 novembre 2023, deux jours après son arrivée en Arabie saoudite – il venait des Pays-Bas – Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan a reçu un appel téléphonique du Département des enquêtes criminelles (CID) de Djedda qui lui demandait de se présenter à la police, sans l'informer des raisons de cette demande. À son arrivée au poste de police ce jour-là, les forces de sécurité l'ont arrêté arbitrairement sans lui fournir d'explication et il n'a pas été autorisé à contacter un avocat. Il a pu passer un bref appel téléphonique à son épouse, mais il n'a pas été autorisé à lui dire où il était retenu.

Selon sa famille, Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan a été détenu au secret jusqu'au 1er janvier 2024, date à laquelle il a été autorisé à appeler sa sœur en Arabie saoudite. Il lui a dit que son interrogatoire était terminé, et qu'à sa connaissance aucune charge n'avait été officiellement retenue contre lui. Il a été privé d'une représentation juridique tout au long de sa détention et de l'interrogatoire qu'il a subi. En janvier 2024, la famille de Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan a choisi un avocat qui a tenté de lui rendre visite en prison, mais n'a pas été autorisé à le voir. Selon la famille, les autorités pénitentiaires ont dit à cet avocat qu'il ne devait pas intervenir dans cette affaire.

Des représentants de l'ambassade des Pays-Bas à Riyad ont pu lui rendre visite en prison le 21 mars 2024. Il leur a expliqué qu'il y a quelques années, il avait sympathisé en ligne avec un détracteur de la famille royale saoudienne, et qu'il pensait que c'était pour cette raison qu'il avait été arrêté. Selon sa famille, en mai 2024, des responsables de la prison ont demandé à Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan de signer un document qui incluait quatre de ses tweets.

Comme Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan est diabétique et comme il a subi une opération de l'estomac, il a besoin de suivre un régime alimentaire spécial. Il a fait savoir à sa famille qu'il est malade et qu'il ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin.

Les autorités saoudiennes doivent libérer immédiatement et sans condition Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan s'il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. Si tel n'est pas le cas, il faut qu'elles produisent des preuves suffisantes de sa participation à une infraction pénale reconnue par le droit international. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce que Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan reçoive les soins médicaux dont il a besoin, et à ce qu'il ait accès à l'avocat choisi par sa famille.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne
Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch

Les « Lettres du mois » (**anciennement « Lettres contre l'oubli »**) sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois.

MALI: ACTION LETTRE POUR **ÉTIENNE SISSOKO**

UN MILITANT ET AUTEUR DEMEURE EN DÉTENTION ARBITRAIRE

Le 14 octobre, la cour d'appel de Bamako a ordonné la libération provisoire d'Étienne Sissoko dans l'attente de son procès en appel qui se tiendra le 11 novembre, mais la décision a été suspendue le même jour, à la suite d'un pourvoi introduit par le parquet général. L'économiste et professeur d'université malien Étienne Sissoko a été déclaré coupable d'injures, d'atteinte au crédit de l'État et de diffusion de fausses nouvelles, après la publication d'un livre dans lequel il dénonçait la propagande présumée dans la campagne de communication publique du gouvernement malien. Il a été condamné à deux ans de prison, dont un an avec sursis, et à une amende de trois millions de francs CFA (environ 4 500 euros). Il doit être libéré immédiatement et sans condition.

Ces trois dernières années, le rétrécissement de l'espace civique au Mali a été marqué par des atteintes aux droits humains, notamment aux droits aux libertés d'expression, d'association, d'information et de la presse. Le Mali est gouverné depuis 2021 par des militaires qui ont pris le pouvoir en évinçant en 2020 le gouvernement démocratiquement élu du président Ibrahim Boubacar Keïta, à la suite de manifestations, puis en écartant les autorités civiles de transition en mai 2021, à la suite de dissensions.

Des dirigeant·e·s de l'opposition, des militant·e·s et des défenseur·e·s des droits humains ayant publiquement exprimé leur désaccord avec les décisions prises par les autorités de transition sont depuis 2022 arbitrairement arrêtés, détenus et poursuivis en justice.

Ce n'est pas la première fois qu'Étienne Sissoko est pris pour cible par les autorités. Le 16 janvier 2022, il avait été arrêté, puis remis en liberté provisoire en juin 2022, avec interdiction de quitter le territoire.

Le 10 avril 2024, le Conseil des ministres a pris un décret suspendant «jusqu'à nouvel ordre» les activités des associations et des partis à caractère politique. Le lendemain, la Haute autorité de la communication (HAC) malienne a publié un communiqué annonçant l'interdiction de toute diffusion et publication concernant les activités des partis politiques et les activités à caractère politique des associations. Le 10 juillet 2024, les autorités ont levé la suspension.

📣 Passez à l'action ! Défendez les droits d'Étienne Sissoko:

✉ **Veuillez écrire une lettre courtoise au Ministre de la Justice.**
Révendications:
À prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'Étienne Sissoko soit libéré immédiatement et sans condition et à ce que sa condamnation et sa peine soient annulées.

→ Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
→ Langue(s) préférée(s): français ou dans votre propre langue.
→ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise à

Monsieur Mahamadou Kassogué
Ministre de la Justice et des Droits de l'homme
Cite administrative – bâtiment 12
BP 97 Bamako
Mali

E-mail: mamoudoukassogue@gmail.com

Frais d'envoi: Europe: CHF 1.90 / autre pays: CHF 2.50
Salutation: Monsieur le Ministre,

Copie à

Ambassade de la République du Mali
Route de Pré-Bois 20, Immeuble ICC 1er étage Porte G
C.P. 1814
1215 Genève 15 Aéroport

Fax: 022 710 09 69
E-mail: missionmalisuisse@gmail.com

Frais d'envoi = Suisse

💻 **De plus, en ligne:**
→ des **informations complémentaires** sur la situation
→ des possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**
Lien: https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2024/ua-049-24-mali
Vous pouvez aussi saisir **le numéro en haut à droite**, ou **le titre** ou **le nom de la personne** dans le champ de recherche sur amnesty.ch

Monsieur Mahamadou Kassogué
Ministre de la Justice et des Droits de l'homme
Cite administrative – bâtiment 12
BP 97 Bamako
Mali

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde préoccupation quant au maintien en détention arbitraire d'Étienne Sissoko, qui n'aurait pourtant pas dû passer un seul jour en prison.

Le 14 octobre, la cour d'appel de Bamako a ordonné la libération provisoire de l'auteur, militant et professeur Étienne Sissoko, dans l'attente de son procès en appel qui doit se tenir le 11 novembre 2024. Cependant, la décision a été suspendue le même jour à la suite d'un pourvoi introduit par le parquet général, empêchant sa libération. Étienne Sissoko demeure par conséquent en détention à la prison de Kéniéroba, à 75 kilomètres de Bamako, la capitale malienne, loin de sa famille et de ses avocats.

Le 20 mai 2024, il avait été condamné à deux ans de prison, dont un an avec sursis, et à une amende de trois millions de francs CFA (environ 4 500 euros). Il avait été déclaré coupable d'«atteinte au crédit de l'État», d'«injures» et de «diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique», après la publication de son livre intitulé Propagande, Agitation, Harcèlement: La communication gouvernementale pendant la transition au Mali, publié en décembre 2023.

La détention d'Étienne Sissoko est liée exclusivement à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression. L'arrestation ou la détention à titre de sanction pour l'exercice pacifique des droits humains, y compris du droit à la liberté d'expression, est arbitraire et contraire tant à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), deux traités auxquels le Mali est partie.

À la lumière de ce qui précède, je vous appelle à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'Étienne Sissoko soit libéré immédiatement et sans condition et à ce que sa condamnation et sa peine soient annulées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République du Mali, Route de Pré-Bois 20, Immeuble ICC 1er étage Porte G, C.P. 1814, 1215 Genève 15 Aéroport
Fax: 022 710 09 69 / E-mail: missionmalisuisse@gmail.com